



Quality Nights Bar : Label de bien-être en milieu festif

Convention de partenariat

Entre :

- _____, représenté par _____, sise _____, désigné ci-après comme l' « **opérateur Quality Nights** »
- Et _____, représenté par _____, sise _____, désigné ci-après comme « **le café labellisé** ».

Il est convenu ce qui suit, pour une durée indéterminée :

1. Les parties s'engagent à mettre en place un **label de bien-être dans le café labellisé**. Il s'agit de mettre à disposition du public un ensemble de services allant dans le sens de la réduction des risques et de la promotion de la santé en milieu festif.
2. Les parties s'engagent à collaborer pour la mise à disposition au public d'un ensemble de **minimum 6 services obligatoires** :



Des **informations de promotion de la santé** sont disponibles de manière permanente, visible et gratuite aux endroits suivants: _____ Des **messages d'alertes précoces** seront mis visiblement à disposition du public lors de l'apparition de produits psychotropes particulièrement dangereux aux endroits suivants: _____

But : Informer le public des moyens de faire la fête en préservant sa santé



De **l'eau potable** est disponible **gratuitement** sur demande pour tous au bar aux toilettes via une fontaine d'eau. Dans le cas d'un robinet aux toilettes, le café met à disposition des gobelets en suffisance.

But : Eviter la déshydratation et l'hyperthermie causées par la chaleur, la danse, l'alcool et certaines drogues stimulantes



Des **préservatifs**, sont disponibles en permanence soit gratuitement, soit à un prix non prohibitif (exemple : 0,5€/pièce ou le prix d'achat si supérieur). Le lieu de fête s'engage à mettre à disposition ces préservatifs via : _____

But : Eviter les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées



Des **bouchons d'oreille** sont disponibles en permanence soit gratuitement, soit à un prix non prohibitif (exemple : 0.5€/pièce ou le prix d'achat si supérieur). Le lieu de fête s'engage à mettre à disposition ces préservatifs via : _____

But : Protéger ses oreilles d'une musique qui écoutée trop fort et trop longtemps peut être la cause de traumatismes irréversibles et handicapants



Quality Nights Bar : Label de bien-être en milieu festif

Convention de partenariat



Les travailleurs du café labellisé ont suivi une séance (+/- 6h.) de **sensibilisation à Quality Nights** et aux différentes thématiques de promotion de la santé : premiers secours, gestion de conflit, alcool, drogues, nuisances sonores, responsabilités légales et personnelles, etc.



Pour faciliter le **Retour à domicile** en sécurité, le café informe son public des moyens alternatifs de retour à domicile, intègre visiblement et de manière permanente des éléments de sensibilisation à la sécurité routière et met à disposition au prix coûtant des éthylo-tests ou des éthylo-réglettes.

3. Le café labellisé s'engage à **informer son public** par tous les moyens disponibles de sa participation au projet et de l'endroit où les services *Quality Nights* sont mis à sa disposition. Cette information pourra se faire par exemples via : des pictogrammes à l'endroit où les services sont mis à disposition, les écrans, le site Internet, les médias sociaux, une affiche à l'entrée du lieu, la distribution de matériel promotionnel *Quality Nights*, etc.
4. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à fournir au responsable du café labellisé les pictos, logos, banniers et autre **outils de communication disponibles** au format informatique. Il s'engage par ailleurs à lui fournir gratuitement du matériel promotionnel dans la limite des stocks disponibles, des partenariats développés et des subsides reçus : brochures, affiches, K-potes brandées QN, flyers, etc. Dans le cas où son stock est épuisé, le café labellisé s'engage à prévenir au plus tôt l'opérateur *Quality Nights*.
5. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à fournir au café labellisé une liste de **fournisseurs de matériel de promotion de la santé** (préservatifs, bouchons d'oreille, éthylo-tests) et/ou à organiser régulièrement des commandes groupées pour plusieurs lieux de fête. L'opérateur peut également renseigner le café sur l'installation de distributeur (K-potes ou bouchons). Le café conserve sa faculté de choix d'autres fournisseurs.
6. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à fournir les **messages d'alertes précoces** lors de l'apparition de produits psychotropes particulièrement dangereux. Ces messages mentionnent des conseils de réduction des risques liés à l'usage de ces produits et seront présentés sous forme de flyers ou d'affiches qui prendront place dans un lieu visible et de passage.
7. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à **dispenser gratuitement les différents programmes** de sensibilisation, soit lui-même, soit via l'un de ses partenaires. Le café s'engage à faire participer son personnel à cette session de (re)sensibilisation au moins tous les 2 ans.
8. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à fournir gratuitement au café des **outils de sensibilisation et de promotion de la santé** (brochures, flyers, affiches, vidéo, etc.). Il s'engage en outre à assurer régulièrement le renouvellement du stock suivant les disponibilités au sein des institutions qui les publient et des pouvoirs publics.
9. Le café labellisé s'engage en outre à mettre en place les **services supplémentaires (non-obligatoires) suivants** [Barrez les services non disponibles]:



Quality Nights Bar : Label de bien-être en milieu festif

Convention de partenariat



Le café labellisé fait la promotion des **boissons non alcoolisées** soit par la présence sur la carte de manière permanente d'au moins 2 cocktails sans alcool¹ ; par un écart de prix d'au moins 0,5 € entre le soft le moins cher et la boisson alcoolisée la moins chère ; par l'organisation d'une « happy hour soft » ou tout autre moyen promotionnel



Le café labellisé est accessible **aux personnes à mobilité réduite** y compris les toilettes et toutes les infrastructures habituellement accessibles au public



Le café labellisé met à disposition une **offre alimentaire**



Le café labellisé dispose d'un **système de climatisation** permettant de contrôler la température dans les différentes salles accessibles au public



Le café labellisé s'engage à sensibiliser les clients et mettre en place un maximum de mesures concrètes permettant la diminution des nuisances sonores pour les **riverains** par exemple l'installation d'un fumoir clairement identifié et équipé d'un système d'extraction ou d'épuration d'air répondant aux normes en vigueur dans un lieu insonorisé pour le voisinage

8. En cas d'**indisponibilité** de l'un des services (obligatoire ou non), le café s'engage à prévenir le public, de même qu'à signaler le problème à l'opérateur *Quality Nights*. Le café s'engage par ailleurs à tout mettre en œuvre pour que le délai d'indisponibilité d'un service soit le plus bref possible. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à donner son appui au café dans la recherche d'une solution pour remettre en place le service indisponible.
9. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à vérifier régulièrement le **respect des services**. En cas d'indisponibilité d'un des services, l'opérateur *Quality Nights* le signalera au café avec lequel il cherchera à mettre en place une solution rapidement.
10. L'opérateur *Quality Nights* s'engage à assurer la **promotion générale du label**. Dans ce cadre, et de manière non-exhaustive, il assurera la promotion via son site internet, son profil Facebook, des événements presse réguliers et divers outils de promotion. Les services disponibles dans le café labellisé seront détaillés sur le site Internet www.qualitynights.be

¹ Un cocktail étant entendu comme un mélange de 3 ingrédients ou plus



Quality Nights Bar : Label de bien-être en milieu festif

Convention de partenariat

11. Le label Quality Nights sera régulièrement **évalué en concertation** entre les opérateurs Quality Nights et les différents lieux de fête dont le café labellisé.

12. Les parties s'engagent à exécuter la présente convention à bonne fin et, en cas de litige, à rechercher par priorité un accord à l'amiable. Toute **modification** devra faire l'objet d'un avenant. Tout manquement total ou partiel de l'autre partie à ses obligations contractuelles, entraîne une réévaluation commune de la collaboration. A défaut de règlement à l'amiable, la **résiliation** peut intervenir sans formalité judiciaire, après mise en demeure, notifiée à l'autre partie par écrit mentionnant la (les) raison(s) de la décision prise et prend effet immédiatement dès réception de la dénonciation.

Fait en double exemplaire, chaque partie déclarant avoir reçu un exemplaire.

Fait à _____, le ___/___/201__

Pour l'opérateur Quality Nights

Pour le café labellisé
